

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 15 MAI 2025

Nombre de membres :

 En exercice : 59
 Présents : 37
 Pouvoirs : 11
 Votants : 48

Date de convocation et d'affichage :

5 mai 2025

Numéro :

D20250515_121

Objet :

Subvention pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Noël Ravassard à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	A. DUPERRIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET		x	A. CHEVALIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

Commune	Date de réception	Nom	Prénom	Préfecture	Préfecture	Préfecture
MONTHIEUX		Philippe	PAUL	x		
NEUVILLE LES DAMES		Michel	CHALAYER	x		
		Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT		Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS		Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY		Ludovic	LOREAU	x		
		Evelyne	ESCRIVA		x	JP. GRANGE
		Pascal	GAGNOLET		x	
		Claude	LEFEVER		x	E. FLEURY
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX		Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON		Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON		Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES		Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT		Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE		Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX		Cédric	MANCINI	x		
		Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	C. MANCINI
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS		Marcel	LANIER	x		
		Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS		Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT		Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS		Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX		Gérard	BRANCHY		x	L. LOREAU
VILLARS LES DOMBES		Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
		Isabelle	DUBOIS	x		
		François	MARECHAL	x		
		Marie Anne	ROUX		x	
		Didier	FROMENTIN	x		
		Agnès	DUPERRIER	x		
		Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN		Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Jean-Paul COURRIER**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

La Communauté de Communes de la Dombes a proposé en 2024 une aide à l'achat pour les cuves de récupération d'eau de pluie, ouverte aux seuls résidents du territoire, pour encourager l'adoption de gestes simples en faveur des économies d'eau.

Ce dispositif a rencontré un franc succès dès son lancement au début du mois d'août. En à peine 5 mois, 77 demandes de remboursement partiel (80% du montant de l'achat plafonné à 150 € d'aide) ont été reçues et validées.

Un premier bilan peut être fait, confirmant l'intérêt du dispositif :

- L'équivalent de 34 m3 de potentiel de stockage a été déployé à travers ces 77 installations, soit un volume moyen installé de 440 litres,
- 13 000 € de chiffre d'affaires a été généré pour les enseignes du territoire, auprès desquelles les personnes intéressées devaient obligatoirement se fournir,

- 9530 € d'aide ont été versés, soit un montant moyen par bénéficiaire de 124 €.

Dans le cadre des travaux du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau « Eau Ain Dombes Saône 2050 », la sobriété reste le principal enjeu identifié pour atteindre les objectifs de baisse de consommation fixés par le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (-10% des prélèvements AEP à l'horizon 2030). Pour tenir cet objectif dans un contexte de forte attractivité du territoire, il convient par conséquent de continuer de s'appuyer sur ce type de dispositif pour favoriser la sobriété et accompagner la communication qui l'encourage.

Dans ce contexte, il sera proposé au Conseil Communautaire de reconduire ce dispositif à l'identique pour l'année 2025, dans la limite des 20 000 euros de crédits inscrits au budget 2025, à savoir :

- Aide d'un montant égal à 80% du montant de l'achat TTC, plafonnée à 150 € par foyer,
- Seules les cuves d'un minimum de 200 litres et achetées dans les enseignes du territoire peuvent être subventionnées (facture d'achat à produire),
- Remboursement TTC maximum pour un récupérateur d'une capacité minimale de 200 litres,
- Dépôt des demandes sur la plateforme Dombes Connect.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la reconduite de la prime d'achat pour un récupérateur d'eau de pluie,
- D'approuver la convention d'engagement qui définit les modalités et les conditions d'éligibilité à cette prime,
- D'autoriser Madame La Présidente à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette action.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la reconduite de la prime d'achat pour un récupérateur d'eau de pluie,
- **D'approuver** la convention d'engagement qui définit les modalités et les conditions d'éligibilité à cette prime,
- **D'autoriser** Madame La Présidente à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette action.

Ainsi fait et délibéré, le 15 mai 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

